

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
<b>1. HISTORIQUE DE LA FONCTION CONSULTATIVE WALLONNE (1939-2014)</b>	<b>8</b>
1.1. Le <i>lobbying</i> wallon auprès de l'État central	8
1.2. Les phases d'institutionnalisation	10
1.2.1. La loi-cadre du 15 juillet 1970	10
1.2.2. Le décret wallon du 25 mai 1983	12
1.3. La multiplication des compétences régionales et la rationalisation de la fonction consultative	14
1.3.1. L'accroissement des compétences de la Région wallonne au fil des réformes de l'État et des accords avec la Communauté française	15
1.3.2. Les décrets wallons du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative	16
<b>2. LA FONCTION CONSULTATIVE WALLONNE AVANT LA RÉFORME DE 2017</b>	<b>18</b>
2.1. Préalable : le découpage institutionnel de la fonction consultative régionale et communautaire	18
2.1.1. Les Conseils économiques et sociaux régionaux (Wallonie, Bruxelles, Flandre)	18
2.1.2. Le Conseil économique et social de la Communauté française	20
2.1.3. Le Conseil économique et social de la Communauté germanophone	20
2.2. Le Conseil économique et social de Wallonie	21
2.2.1. Le champ d'intervention	21
2.2.2. Les structures : assemblée générale, bureau, commissions internes et groupes de travail	22
2.2.3. Les conseils spécialisés	25
2.3. Les autres types de consultation	28
<b>3. LE PROCESSUS DE RÉFORME DE LA FONCTION CONSULTATIVE WALLONNE (2014-2017)</b>	<b>29</b>
3.1. L'origine de la réforme	29
3.1.1. Les appels des acteurs	30
3.1.2. Le lancement de la réforme	31
3.2. Le processus décisionnel	32
3.2.1. L'état des lieux et les premières propositions	32
Les propositions du Groupe des partenaires sociaux wallons (16 mars 2015)	32
L'inventaire des instances consultatives régionales	35
La note d'orientation du gouvernement wallon (23 juillet 2015)	35
3.2.2. Les débats autour des avant-projets de décret	36
La première lecture	37
La deuxième lecture	38
La troisième lecture	42
3.2.3. Les débats autour des projets de décret	43
3.2.4. L'adoption des décrets	46

3.3. Les suites de la réforme	47
3.3.1. L'architecture de la fonction consultative réformée	47
3.3.2. Les débuts de la mise en place de la réforme	51
CONCLUSION	55
<hr/>	
ANNEXE : COMPOSITION DES PÔLES	57
<hr/>	